



## **Réforme des Collectivités**

# **RAPPORT DU PRESIDENT**

**POUR LE RAPPROCHEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

**SARTILLY PORTE DE LA BAIE  
PAYS HAYLAND**

*Annexé à la délibération  
du Conseil communautaire du 12 juillet 2011*

La réforme des collectivités territoriales doit permettre selon de Préfet de la Manche, de fédérer « les énergies autour de périmètres susceptibles de porter des projets de territoires cohérents, vecteurs de dynamisme et de services rendus à la population dans l'intérêt de tous » (*lettre de notification du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 2 mai 2011*).

Les différentes réunions de réflexion qui ont été tenues à propos de la réforme territoriale ont permis de mettre en évidence les principaux enjeux du territoire : le collège, les écoles, le tourisme, les équipements, la voirie, la filière équine, la défense contre la mer, l'environnement avec notamment la gestion des déchets, l'activité économique et l'emploi, l'urbanisme, le sport, la culture, le social et le cadre de vie.

L'étude sur la faisabilité d'un rapprochement des collectivités autour d'Avranches, réalisée par le Cabinet KPMG, a montré que le rapprochement des communautés de communes de Sartilly et du Pays Hayland est susceptible de permettre d'apporter des réponses locales à ces enjeux locaux.

Ce projet de rapprochement répondra aux objectifs de la loi (I) et permettra d'apporter des réponses aux enjeux locaux de notre territoire (II). Par ailleurs, ce rapprochement permettra de répondre à la volonté de nombreux élus de ces deux territoires de conserver une gouvernance « à taille humaine », qui puisse notamment laisser voix au chapitre aux petites communes (III).

oooooooo

## **I. Une réponse conforme aux objectifs de la réforme des collectivités**

### **A. Des communautés d'au moins 5.000 habitants**

Si les deux EPCI répondent aujourd'hui au seuil imposé par la loi, il apparaît qu'elles ont atteint leur taille critique compte tenu notamment du désengagement progressif de l'Etat, notamment dans les domaines de la voirie, des travaux et de l'urbanisme.

Leur rapprochement formerait un ensemble de l'ordre de 14.000 habitants.

Ce niveau de population apparaît comme suffisamment large pour permettre la conduite d'une politique territoriale cohérente, efficace et optimisée en terme de dépenses publiques.

En outre, ce projet permet de répondre aux craintes des élus qui s'ils ne jouent pas le jeu des regroupements, risqueraient d'en subir les conséquences en terme de volume de dotations d'Etat.

### **B. L'intégration des communes isolées**

Objectif sans objet, aucune commune n'étant concernée sur les deux territoires.

### **C. Amélioration de la cohérence spatiale**

Les deux EPCI sont dans une situation géographique semblable, car situés entre deux ensembles urbains : Avranches et Granville.

L'existence d'un bassin de vie entre Sartilly et le Pays Hayland n'apparaît pas comme une évidence, mais ils ont en commun cette particularité géographique qui fait que leurs populations se rendent conjointement et/ou alternativement sur les bassins Granvillais et Avranchinçais.

Cela étant, les besoins des populations sont identiques et en terme de service à la population, et il existe une forte demande de services de proximité qui ne pourraient être garantie efficacement qu'au moyen d'une gouvernance de proximité.

#### D. L'accroissement de la solidarité financière

La complémentarité de ce futur territoire élargi, à la fois littoral et rural, apporte une réponse aux objectifs de solidarité financière entre les communes du littoral, à fort potentiel fiscal et celles moins riches du bocage.

Ainsi, la création d'une communauté élargie devra permettre de répondre à la fois aux enjeux propres au littoral (protection et entretien) et du bocage (développement territorial, voiries intercommunales), tout en apportant une complémentarité au niveau du tourisme qui se présente comme une activité économique à fort potentiel.

#### E. Réduction du nombre de syndicats et transfert de compétences de syndicats aux EPCI

La fusion des deux entités impliquera de fait l'absorption du SIRTOM de la Baie et de la Vallée du Thar, et donc la disparition d'un syndicat.

Il est à relever que le SIRTOM constitue aujourd'hui un élément fort de collaboration entre les deux EPCI car il démontre que la mise en commun et la mutualisation au niveau intercommunautaire permet d'apporter une économie et un service à la population qui n'aurait pas pu se faire à une seule communauté (déchetterie notamment ainsi que les avantages financiers par rapport aux nouveaux marchés de collecte et de traitement des déchets).

#### F. Rationalisation des compétences

En matière d'aménagement de l'espace :

L'élargissement proposé pourrait permettre de répondre à cet objectif de rationalisation par la création d'un PLU communautaire. Cette hypothèse reste à l'état de réflexion.

En matière de protection de l'environnement :

La compétence est déléguée à un niveau supra communautaire (SMBCG, SyMEL).

En matière de respect des principes de développement durable

La fusion des deux EPCI permettra, par des moyens renforcés, de mener une politique de développement durable.

## **II. Une réponse aux enjeux locaux de nos territoires**

### A. Des compétences intercommunales très similaires

L'étude des statuts actuels des deux EPCI démontre une quasi-similitude des compétences exercées au niveau intercommunal, ce qui est en adéquation avec les besoins de notre milieu rural sur nos deux cantons, besoins qui peut être satisfaits pour le bien être des citoyens de nos deux cantons.

De nombreuses compétences sont exercées en commun par les deux EPCI (voir tableau ci-dessous) :

	<b>CC Sartilly Porte de la Baie</b>	<b>CC du Pays Hayland</b>
<b>Aménagement de l'espace</b>		
SCoT	oui	oui
Adhésion au Syndicat mixte du Pays de la Baie	oui	oui
<b>Développement économique</b>		
Action de développement économique (ZA)	oui	oui
Action de développement touristique	oui (OTI+TS) + WE du Vent	oui (OTI+TS)
Sentiers de randonnée	oui	oui
contrat de territoire	oui	oui
<b>Voirie</b>	<b>oui</b>	<b>oui+certains éclairages</b>
Eparage	oui (30.000 €/an)	oui (40.000 €/an)
<b>Logement et cadre de vie</b>		
accueil des gens du voyage	oui	oui
<b>amélioration de l'habitat</b>	<b>non</b>	<b>réhabilitation logements sociaux</b>
<b>HLM</b>	<b>VRD voies et réseaux</b>	<b>non</b>
<b>établissement d'un programme local de l'habitat</b>	<b>oui (1er programme terminé)</b>	<b>non</b>
<b>transport de proximité</b>	<b>oui (service jeunesse)</b>	<b>oui (personnes âgées)</b>
<b>Gites touristiques</b>	<b>non</b>	<b>réhabilitation logements communaux</b>
SDIS	oui	oui
<b>Action sanitaire et sociale</b>		
Mission locale	oui (adhésion)	oui (participation aux actions concernant l'emploi)
<b>Petite enfance : accueil 0-3 ans</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
<b>CLSH</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
<b>Conseil de jeunes</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
RAM	oui	oui
participation au CLIC	oui	oui
banque alimentaire	oui	oui
<b>personnes âgées</b>	<b>non</b>	<b>oui (portage repas courses, transport)</b>
chenil/fourrière	oui	oui
<b>Culture</b>		
<b>manifestations</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>
<b>Soutien aux associations</b>	<b>non</b>	<b>oui 60,000€</b>
<b>Aides aux manifestations animalières (concours)</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>
<b>Affaires equestres</b>		
<b>Haras</b>	<b>non (haras communal)</b>	<b>oui</b>
Plaine hippique	oui	oui
<b>Complexe équin (centre d'entraînement)</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
<b>Equipements culturels et sportifs</b>		

Construction et gestion salles	oui (salles de sport+salle multiactivités)	oui (gymnase+salles de sport+salle de grande capacité + espace du Bocage)
Collège	dépenses activités sportives et pédagogiques (y compris le transport) 12,500€	entretien aménagement + achat matériel informatique (12,000€ compris dans les 60,000€)
<b>Construction collège</b>	<b>oui (emprunt en cours. fin : 2014)</b>	<b>non</b>
CLIS	oui	oui
<b>Médiathèque</b>	<b>non</b>	<b>oui (2TP). Total : 70,000 €</b>
Piscine	oui (transport pour les collégiens)	oui : transport et entrées pour les écoles
<b>Equitation</b>	<b>non</b>	<b>oui (remboursement transport et cours aux écoles et collège)</b>
<b>Animateur sportif</b>	<b>non</b>	<b>oui+subvention du montant du salaire</b>
Transport scolaire	oui (RPI)	oui (RPI + accompagnement : 2ETP)
Plan d'accessibilité à la voirie espaces publics (PAVE)	oui	oui
<b>Aménagement numérique du territoire</b>		
établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communication	oui	oui
promotion des usages en matière Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (NTIC)	oui	oui
<b>Sécurité</b>		
<b>prise en charge frais de résidence gendarmes venant en renfort</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
Construction centre de secours	oui	oui
<b>Environnement</b>		
<b>Eoliennes</b>	<b>non</b>	<b>oui (études)</b>
<b>nettoyage des plages</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
aménagement et entretien rivières	oui (+Claire Douve)	oui
étude de l'aménagement des bassins versants	oui	oui
<b>protection des sites naturels adhésion au SYMEL</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
<b>Protection contre la mer</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
SPANC	oui (contrat)	oui (régie)
OM/tri/déchetterie (SIRTOM de la Baie et de la Vallée du Thar)	oui	oui
Surveillance des baignades	oui	non

La fusion des deux EPCI permettrait :

- d'atteindre l'objectif d'éviter au maximum le retour de compétences à l'échelle communale que de nombreux élus ne souhaitent pas. Or, cela risquerait de survenir dans le cadre de l'intégration dans un grand ensemble.

- et donc aussi de maintenir un Coefficient d'intégration fiscale (CIF) élevé, qui entre en compte dans le calcul des dotations d'Etat. On conserverait ainsi un avantage concernant les recettes.

## B. Des énergies autour d'un périmètre susceptible de porter des projets de territoires cohérents, vecteur de dynamisme et de services rendus à la population dans l'intérêt de tous

Effectivement, nos territoires ruraux oeuvrent avec leurs particularités rurales au bien être de nos concitoyens dans les domaines suivants :

### **1. la filière équine**

Le futur complexe équin pour Porte de la Baie, les haras, le poney-club du Pays Hayland, les boucles d'attelage, etc... Une complémentarité à la fois économique et touristique, un potentiel de développement important et une action cohérente à l'échelle d'un territoire unifié.

### **2. le tourisme**

Un Contrat d'Objectifs Touristique commun, les plages et la Baie pour Porte de la Baie, les Abbayes et les souterrains de Folligny pour le Pays Hayland, etc.

Deux offices de tourisme intercommunaux à mettre en réseau et une taxe de séjour intercommunale existante.

Des chemins de randonnée équestre et pédestre, parmi les plus beaux du département.

### **3. les déchets**

Le SIRTOM, et notamment la déchetterie, qui n'aurait pas vu le jour sans l'union des deux EPCI, ainsi que les avantages financiers par rapport aux nouveaux marchés de collecte et de traitement des déchets.

Le SIRTOM est une réussite pour les citoyens qui sont satisfaits de ces services.

### **4. les équipements jeunesse**

La mutualisation des équipements pour un objectif de moindre coût à service constant. La conduite d'une politique jeunesse cohérente à l'échelle du territoire.

Le RAM : une animatrice employée par les deux EPCI, une mutualisation de matériel informatique et logiciel déjà en vigueur.

Des expériences éprouvées, et une marge de progrès très importante.

### **5. les établissements scolaires**

Le maintien des sites.

### **6. les voiries d'intérêt communautaire (VCI)**

Une compétence que les élus, notamment ceux des petites communes, souhaitent conserver mais qui dans le cadre d'un rapprochement est peu souhaité par les EPCI voisins d'Avranches et de Granville.

### **7. Urbanisme et service technique**

La création d'un service instructeur sera possible à l'échelle des deux communautés, ce qui n'est pas le cas en l'état actuel des choses.

La possibilité de recrutement de personnel qualifié pour la gestion des travaux, le risque de submersion marine, les travaux contre les risques d'inondation.

Ce service se voudra un service mutualisable au profit des communes, qui pourront ainsi en bénéficier.

### **8. Economie**

Création de ZA supra communautaire.

Réflexion sur la mise en place d'un Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) pour garantir les recettes des communes ainsi que celle du nouvel EPCI.

### **9. Cadre de vie**

La conduite d'une politique de développement harmonieux et propre au caractère rural des territoires.

Une solidarité organisée différemment qu'en ville : les habitants ruraux n'ont pas les mêmes besoins et préoccupations que ceux de la ville. Une communauté rurale est mieux à même de répondre aux besoins de citoyens ruraux.

### **10. SDIS**

Une plus importante capacité à assurer le service de secours à l'échelle des deux EPCI

### **11. Sport et culture**

Une plus grande capacité à créer et gérer des équipements sportifs et culturels répondant aux besoins de la population. Une complémentarité pour la création d'équipes locales.

### **12. Services à la personne et services sociaux**

Une plus grande capacité à gérer des services répondant aux besoins de la population (réflexion sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Optimisation de la gestion de la compétence « Banque alimentaire ».

Hébergement temporaire.

## **III. Conserver une gouvernance « à taille humaine », qui puisse notamment laisser voix au chapitre aux petites communes**

La multiplicité des communes membres d'un EPCI entraîne nécessairement la multiplicité des membres au sein d'un Conseil communautaire. La volonté des élus de ne pas se trouver « noyés » dans un Conseil de nombreux délégués est très forte.

Nos territoires ont une identité forte, avec les atouts d'un territoire à la fois rural et littoral. Une Communauté de communes dont les élus peuvent assurer une proximité auprès des populations apparaît comme un élément fondamental de gouvernance intercommunale.

oooooooooooo